

MÉMOIRE

présenté au ministre
des Finances, Éric Girard

**dans le cadre
des consultations
prébudgétaires**

**Par l'Alliance du personnel professionnel et technique
de la santé et des services sociaux**



24 janvier 2020

Table des matières

Présentation de l'APTS	2
Introduction.....	3
État des finances publiques et marge de manœuvre budgétaire	4
Situation des surplus budgétaires	4
Situation de la dette publique	6
Situation de la marge de manœuvre du gouvernement	9
Consolider le réseau de la santé et des services sociaux	13
Les effets de la ségrégation professionnelle	13
Profiter de la conjoncture économique et budgétaire pour lutter contre la discrimination salariale envers les femmes	18
Services sociaux : besoins urgents de réinvestissement	23
Conclusion	26
Annexe : nos recommandations.....	27

Présentation de l'APTS

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) est une organisation syndicale qui représente plus de 56 000 personnes professionnelles et techniciennes qui travaillent dans la grande majorité des établissements du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Elle a pour mission de défendre les droits de ses membres par la négociation et l'application de sa convention collective ainsi que de promouvoir leurs intérêts.

L'APTS rassemble une expertise large et diversifiée puisque ses membres, dont 86 % sont des femmes, occupent plus d'une centaine de titres d'emploi différents. Elle est la seule organisation syndicale à représenter exclusivement et très majoritairement le personnel professionnel et technique du réseau public de la santé et des services sociaux du Québec, identifié comme la catégorie 4 dans le réseau.

Les membres de l'APTS travaillent dans des établissements qui ont différentes missions : centres hospitaliers, CLSC, CHSLD, centres jeunesse et centres de réadaptation. L'APTS a donc une vue à la fois globale et spécifique sur l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

À travers toutes ses interventions relatives au système québécois de santé et de services sociaux, l'APTS défend les grands principes de la Loi canadienne sur la santé, soit la gestion publique, l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité et la transférabilité.

Introduction

Le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) a grandement souffert ces dernières années. Non seulement de la lutte aux déficits et des compressions budgétaires qui y ont été associées¹, mais aussi des réorganisations de sa gouvernance qui l'ont laissé plus désorganisé qu'autre chose. Un rapport d'évaluation², produit par l'Institut national de santé publique (INSPQ) en mars 2019, a estimé l'impact de ces changements découlant de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, loi désignée plus souvent sous le nom de « loi 10 ». Le rapport conclut que cette loi a eu des répercussions très négatives, autant sur la responsabilité populationnelle que sur celle relative à la santé publique.

À bien des égards, le réseau connaît son lot constant de réductions budgétaires et de restructurations. Chaque fois, la recherche d'une efficacité managériale et fonctionnelle accrue est évoquée. Notre expérience du terrain montre cependant que sous ces termes en apparence neutres se dissimule toujours un autre dessein : rationaliser davantage le réseau à des fins de restriction.

Nous n'avons pas l'intention de revenir dans ce mémoire sur tous les aspects des réformes et autres modifications réglementaires qui ont progressivement transformé un réseau qui, il n'y a pas si longtemps, faisait la fierté des Québécois-es. Nous savons que l'actuel gouvernement est en poste depuis un an à peine et il serait injuste de lui imputer tous les torts de ses prédécesseurs. Le gouvernement hérite tout de même de la responsabilité de redresser la situation si nous voulons mettre un terme à l'érosion de la confiance de la population envers le RSSS. Il hérite aussi de la responsabilité de rebâtir la relation de confiance entre le personnel du réseau et la direction que lui dicte le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

En cette période de l'année où le gouvernement prépare son budget 2020-2021, le moment est bien choisi pour pousser un peu plus loin les réinvestissements annoncés l'an dernier. La situation financière de l'État – tout comme celle de l'économie – s'y prête. L'occasion est belle pour le gouvernement de corriger des problèmes majeurs, notamment en ne laissant pas une fois de plus de côté le financement des services sociaux et les approches axées sur la prévention des problèmes de santé.

Afin de fournir au ministre des Finances l'information que l'APTS juge pertinente pour la formulation de ses recommandations, ce mémoire sera divisé en trois sections : 1) l'état des finances publiques et de la marge de manœuvre du gouvernement, 2) la nécessaire consolidation du RSSS et 3) les besoins de réinvestissement dans les services sociaux.

¹ Voir entre autres : *Observatoire des conséquences des mesures d'austérité*, IRIS. <https://austerite.iris-recherche.qc.ca/>.

² Rapport d'évaluation : *Évaluation de la mise en œuvre du Programme national de santé publique 2015-2025 – Analyse de l'impact des nouveaux mécanismes de gouvernance*, INSPQ, 2019.

État des finances publiques et marge de manœuvre budgétaire

Situation des surplus budgétaires

Le gouvernement québécois traverse une conjoncture budgétaire des plus favorables. Pour l'année en cours, la mise à jour économique de l'automne prévoit un surplus en fin d'exercice avoisinant 4 G \$³. Considérant les années difficiles qui ont suivi la crise économique mondiale de 2008, cela est en soi une excellente nouvelle : le gouvernement travaille sa planification budgétaire en partant d'hypothèses le plaçant loin de tout déficit. Nous pouvons nous en réjouir.

Mais cette prévision de surplus tient-elle la route? Depuis le retour à l'équilibre budgétaire, les montants des surplus déclarés en début d'année financière ne coïncident jamais avec ceux observés en fin d'année dans les comptes publics⁴. Cet état de fait nuit grandement au débat démocratique sur les finances publiques, empêche toute discussion sérieuse sur celles-ci et, conséquemment, tout échange ouvert et transparent sur la meilleure direction à prendre au plan budgétaire.

Pour bien comprendre le problème créé par cette situation, revenons sur la présentation des données budgétaires 2019-2020. Dans le budget présenté en mars 2019, le surplus anticipé était de 2,5 G \$⁵. Il était plutôt question à l'automne, tel que mentionné plus haut, d'un surplus de 4 G \$. L'écart est important. Mais pour bien mettre l'information en perspective, il est important de rappeler que, selon les données couvrant les six premiers mois de l'année, Québec enregistre déjà un surplus dépassant de peu les 5 G \$⁶. Considérant que les prédictions de croissance économique surpassent les attentes, comme nous le verrons plus loin, il serait plus que surprenant de voir fondre les surplus actuels. Au contraire, tout indique que la cible de 4 G \$ identifiée par Québec sera amplement dépassée.

Cette dynamique est exactement la même que celle de l'an dernier. Au moment de déposer son budget en mars 2018, le ministre des Finances d'alors, Carlos Leitão, prévoyait un surplus de 904 M \$⁷. Lors de la mise à jour économique de l'automne 2018, le ministère a révisé ce pronostic à la hausse et misait alors sur un surplus de 4,5 G \$⁸. En mars 2019, des résultats préliminaires indiquaient plutôt un surplus de 7,9 G \$⁹. Une fois l'analyse financière bouclée, Québec a terminé l'année avec un surplus de 8,3 G \$¹⁰.

³ *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Gouvernement du Québec, automne 2019, p. D. 5.

⁴ FILLION, Gérald, « L'élasticité comptable du gouvernement Legault », *Radio-Canada*, 14 mai 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169796/lelastique-comptable-du-gouvernement-legault>

⁵ Budget du Québec 2019-2020, *Vos priorités, votre budget : plan budgétaire*, Gouvernement du Québec, mars 2019, p. H. 5.

⁶ *Rapport mensuel des opérations financières au 30 septembre 2019*, Gouvernement du Québec, 20 décembre 2019.

⁷ Budget du Québec, *Plan budgétaire 2018-2019*, Gouvernement du Québec, mars 2018, p. F. 5.

⁸ *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Gouvernement du Québec, automne 2018, p. D. 17.

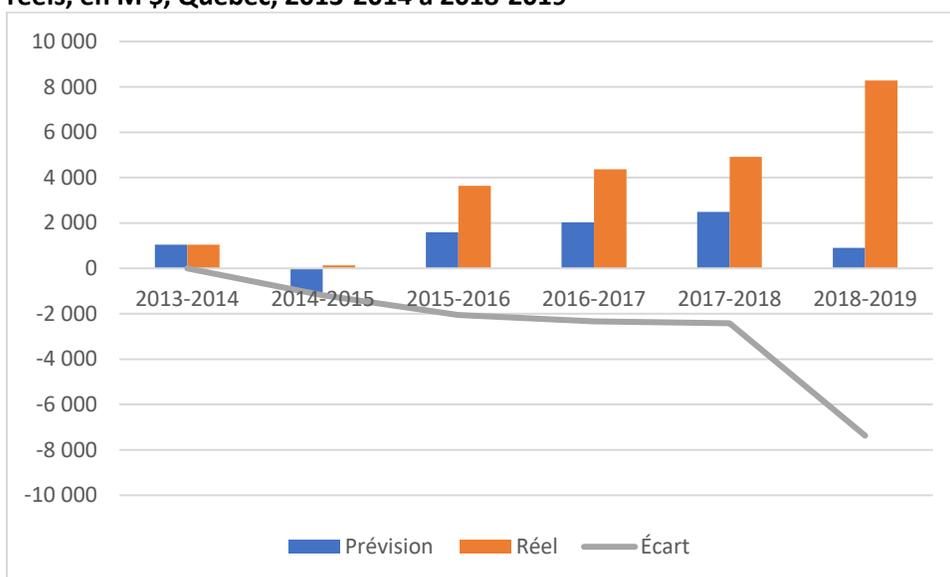
⁹ Budget du Québec 2019-2020, *op. cit.*

¹⁰ Comptes publics, vol. 1, *États financiers consolidés du gouvernement du Québec – 2018-2019*, Gouvernement du Québec, automne 2019, p. 20

Tel que mentionné plus haut, cette dynamique de sous-évaluation dure depuis quelques années (voir **graphique 1**) :

- 2014-2015 : l'écart entre les prévisions et les résultats réels s'élève à 1,2 G \$, soit une erreur prévisionnelle de 113 %.
- 2015-2016 : l'écart entre les prévisions et les résultats réels s'élève à 2,1 G \$, soit une erreur prévisionnelle de 130 %.
- 2016-2017 : l'écart entre les prévisions et les résultats réels s'élève à 2,3 G \$, soit une erreur prévisionnelle de 115 %.
- 2017-2018 : l'écart entre les prévisions et les résultats réels s'élève à 2,4 G \$, soit une erreur prévisionnelle de 98 %.
- 2018-2019 : l'écart entre les prévisions et les résultats réels s'élève à 7,3 G \$, soit une erreur prévisionnelle de 816 %.

Graphique 1 : Présentation des écarts entre les prévisions de surplus budgétaires et les résultats réels, en M \$, Québec, 2013-2014 à 2018-2019



Source: Comptes publics, *États financiers consolidés du gouvernement du Québec*, vol. 1, 2013-2014 à 2018-2019, Gouvernement du Québec; Budget du Québec, *Plan budgétaire 2013-2014 à 2018-2019*, Gouvernement du Québec.

Nous constatons donc que la sous-évaluation des surplus budgétaires par le ministère des Finances est systématique et que, dans le contexte actuel de « bonne performance » de l'économie québécoise, la tendance va en s'accroissant. Dans ces circonstances, l'APTS déplore qu'il ne soit pas possible, pour les organisations de la société civile tout comme pour les citoyen-ne-s, de recevoir un portrait plus juste de l'état des finances publiques au moment du dépôt annuel du budget.

Recommandation 1 : rendre le processus de planification budgétaire plus transparent afin d'éviter que les prévisions soient trop éloignées de la réalité.

En l'absence d'information juste et partagée par l'ensemble des intervenant-e-s, il est difficile de statuer sur le caractère « structurel » ou « conjoncturel » des surplus, un surplus ayant¹¹ :

- une composante conjoncturelle s'expliquant par les cycles économiques et ne pouvant donc être considérée comme représentative de l'état des finances publiques;
- une composante structurelle exposant le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses dans la mesure où l'économie se situerait à son plein potentiel. Elle est donc vue comme plus représentative.

La distinction entre composante conjoncturelle et structurelle donne une représentation plus précise de l'état des finances publiques. Un déficit fortement teinté d'éléments conjoncturels (exemple : l'économie fonctionne au ralenti à la suite d'une récession, ce qui éloigne l'économie de son plein potentiel de production) sera réputé devoir se résorber de lui-même au moment de la reprise économique. Il s'agit d'une situation temporaire, qui ne justifie pas nécessairement de faire des compressions budgétaires ou de rehausser les entrées fiscales. À l'inverse, un déficit structurel (dans un contexte où l'économie atteint son plein potentiel de croissance) appelle à des restrictions budgétaires ou à des hausses des revenus fiscaux car le déséquilibre ne se résorbera pas de lui-même¹².

En bref, on évalue pour l'année budgétaire qui s'est terminée au 31 mars 2019 que 64 % du solde budgétaire est de nature structurelle¹³. Une analyse publiée à l'automne prétend que cette part structurelle aurait fondu comme neige au soleil¹⁴. Pourtant, puisqu'il s'agit d'une analyse basée sur les projections de surplus provenant de la mise à jour économique de novembre, nous pouvons fortement douter de la valeur de ces conclusions¹⁵. Ceci nous amène à conclure à la viabilité à moyen et long terme des finances de l'État.

Situation de la dette publique

Notre objectif n'est pas d'entrer dans le débat sur les origines de la dette publique : est-elle constituée de « bonne » ou de « mauvaise » dette, comment se compare-t-elle à celles d'autres juridictions? Toutes ces questions¹⁶, quoique fort intéressantes et instructives, nous éloigneraient

¹¹ GOSSELIN, Julie S. et GODBOUT, Luc, *Équilibre budgétaire dans les provinces canadiennes : perspectives sur le rôle des cycles économiques*, Cahier de recherche 2019/08, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, juin 2019, p. 4.

¹² Pour une présentation complète de la méthode retenue pour opérer ce travail de distinction entre « conjoncture » et « structure » lire : DAO, Ha; ARSENAU, Matthieu et GODBOUT, Luc, *Équilibre budgétaire : perspectives sur le rôle des cycles économiques*, Document de travail 2016/06, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, juin 2016.

¹³ GOSSELIN, Julie S. et GODBOUT, Luc, *op. cit.*, p. 18.

¹⁴ GOSSELIN, Julie S. et GODBOUT, Luc, *Équilibre budgétaire et cycle économique : les surplus conjoncturels bien présents dans certaines provinces et au Québec*, Regard CFFP R2019-08, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, décembre 2019.

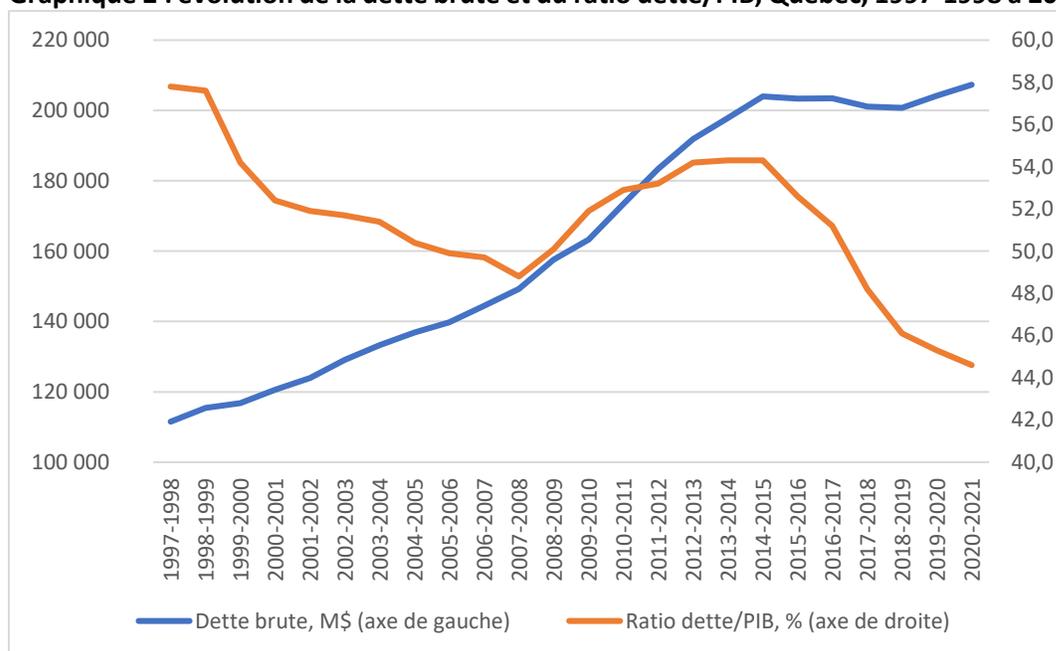
¹⁵ Bien entendu, nous ne désirons en aucun cas remettre en question le professionnalisme et la rigueur du duo de chercheurs à l'origine de cette analyse. Ils se basent sur les données disponibles et c'est la validité de celles-ci qui est l'objet de notre questionnement.

¹⁶ Lire, entre autres : DESBIENS, Josué et LANGEVIN, Raphaël, *Quelles sont les causes de l'endettement public du Québec?*, Montréal, IRIS, 2016; FORTIER, Francis et TEMBLAY-PEPIN, Simon, *État de la dette du Québec 2017*, Montréal, IRIS, 2017.

trop de l'objet de ce mémoire. Toutefois, il est difficile de parler de la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement sans faire un détour par la dette publique, ne serait-ce que pour mettre en perspective le bien-fondé des versements au Fonds des générations. Pour avancer dans cette direction, il faut se pencher sur les données concernant l'évolution du ratio « dette/PIB ».

Rappelons que selon la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, Québec vise un ratio dette/PIB de 45 % en 2025-2026¹⁷. Selon les données comprises dans le budget de 2019-2020 et présentées au **graphique 2**, cet objectif sera atteint dès 2020-2021¹⁸. Bien que la valeur absolue de la dette tende à augmenter, sa valeur relative est à la baisse par rapport à 1997-1998. Exception faite de la récession de 2008, cette tendance à la baisse du ratio dette/PIB a été constante lors des deux dernières décennies. Comme l'objectif à la base même des versements au Fonds des générations sera atteint cinq ans plus tôt que prévu, il convient de questionner la pertinence de leur maintien.

Graphique 2 : évolution de la dette brute et du ratio dette/PIB, Québec, 1997-1998 à 2020-2021



Source: *Statistiques budgétaires du gouvernement*, Gouvernement du Québec, mars 2019.

Pour questionner cette pertinence, deux choses doivent être réalisées :

- évaluer l'effet sur le ratio dette/PIB d'une suspension totale ou partielle de ces versements;
- évaluer la marge de manœuvre budgétaire que l'on peut dégager par une suspension totale ou partielle de ces versements.

¹⁷ R-2.2.0.1 - *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

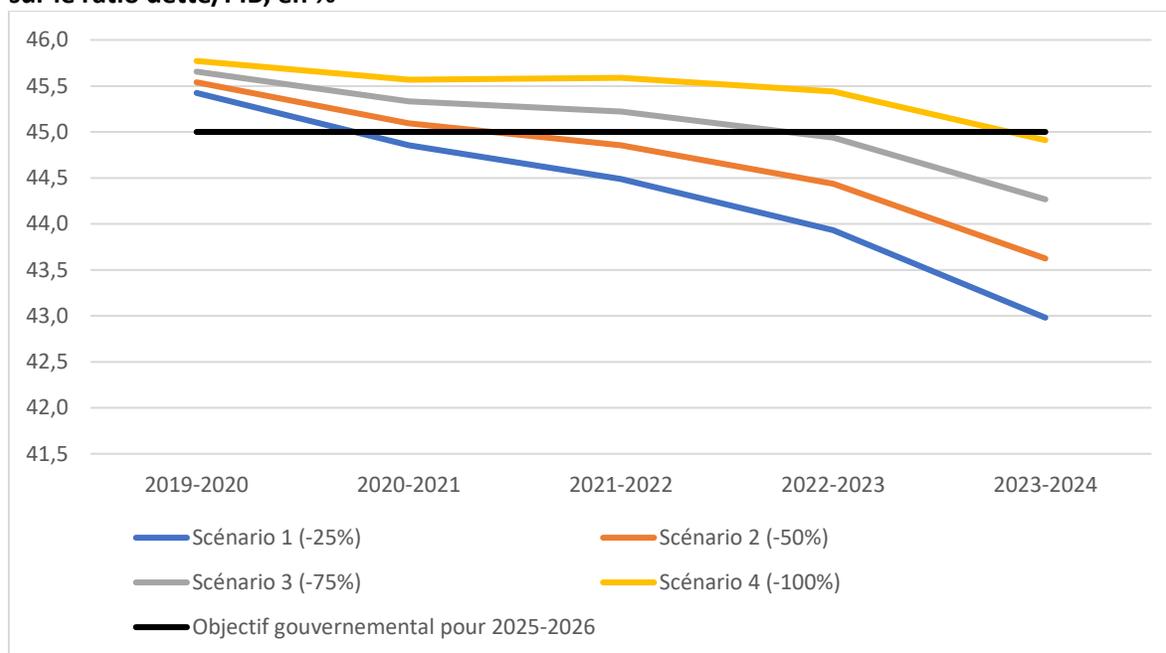
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/R-2.2.0.1>

¹⁸ *Budget du Québec 2019-2020, Renseignements additionnels*, Gouvernement du Québec, p. C. 7. Cet objectif est fixé par l'art. 1 de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Le **graphique 3** présente l'effet sur le ratio dette/PIB de différents scénarios de suspension totale ou partielle des versements au Fonds des générations¹⁹ :

- **Scénario 1** (diminution de 25 % des versements au Fonds des générations) : le ratio dette/PIB atteindrait le seuil de 45 % dès 2020-2021, donc à la même vitesse que si rien n'est changé. En fin de période (2023-2024), ce ratio se situerait à 43 %.
- **Scénario 2** (diminution de 50 % des versements au Fonds des générations) : l'objectif gouvernemental serait atteint en 2021-2022, soit un an plus tard que ce qui est actuellement prévu, mais toujours quatre ans avant l'échéance fixée par la loi. En fin de période (2023-2024), le ratio dette/PIB se situerait à 43,6 %.
- **Scénario 3** (diminution de 75 % des versements au Fonds des générations) : le seuil du 45 % serait atteint en 2022-2023, soit deux ans plus tard que ce que le statu quo laisse entrevoir, mais toujours trois ans plus rapidement que l'échéance légale. En fin de période (2023-2024), le ratio dette/PIB se situerait à 44,3 %.
- **Scénario 4** (diminution de 100 % des versements au Fonds des générations) : l'objectif gouvernemental de réduction du ratio dette/PIB serait atteint en 2023-2024, soit trois ans plus tard que ce que prévoit la situation actuelle, mais deux ans plus vite que l'échéance prévue dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Graphique 3 : Impact des quatre scénarios de révision des versements au Fonds des générations sur le ratio dette/PIB, en %



Source: Budget du Québec 2019-2020, *Plan budgétaire*, p. I. 11 et I. 21. Calculs de l'auteur de ce mémoire.

Chacun des scénarios présentés permet au gouvernement de réaliser deux choses :

- remplir ses obligations légales en matière de réduction de la dette;
- dégager des marges de manœuvre budgétaires pour de nouvelles dépenses récurrentes.

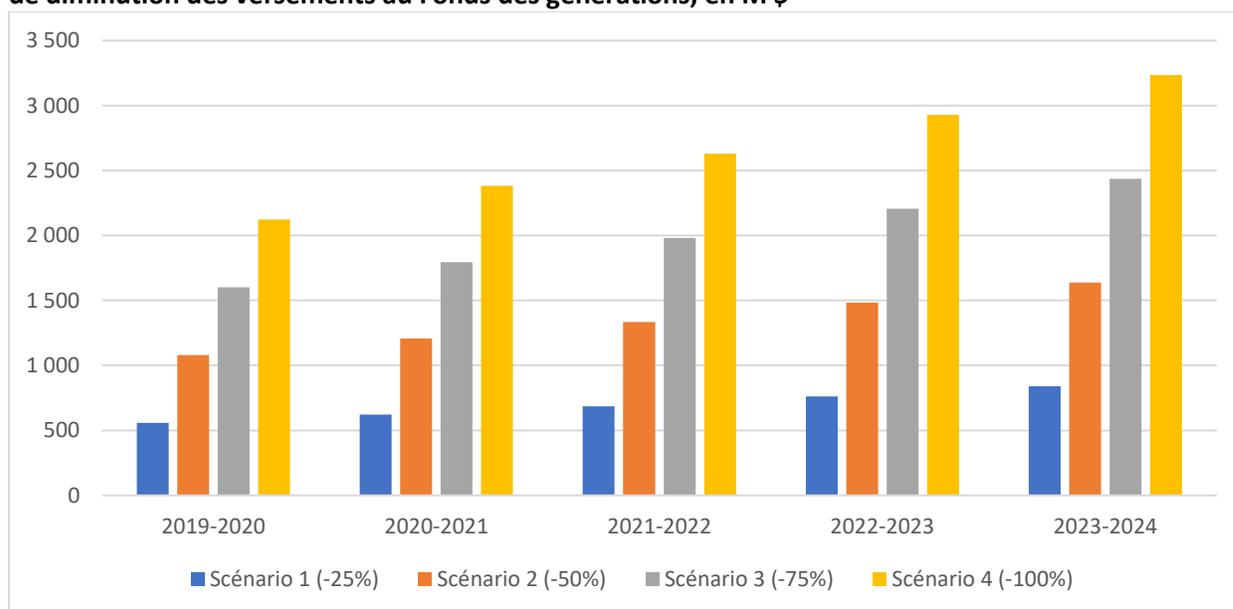
¹⁹ Notons que nous n'avons pas les données jusqu'en 2025-2026 parce que les projections fournies dans les documents budgétaires s'arrêtent en 2023-2024.

L'avantage d'une telle démarche est assez évident : permettre un refinancement des services sans pour autant hausser le fardeau fiscal des contribuables ni mettre à mal les objectifs de diminution de la dette publique. Qui dit mieux?

Le **graphique 4** illustre le niveau de la marge de manœuvre dégagée en fonction de l'application de nos quatre scénarios :

- **Scénario 1** : la marge de manœuvre budgétaire dégagée serait de 558 M \$ en 2019-2020 et de 840 M \$ en 2023-2024.
- **Scénario 2** : la marge de manœuvre budgétaire serait de 1 G \$ en 2019-2020 et de 1,6 G \$ en 2023-2024.
- **Scénario 3** : la marge de manœuvre budgétaire dégagée serait de 1,6 G \$ en 2019-2020 et de 2,5 G \$ en 2023-2024.
- **Scénario 4** : la marge de manœuvre budgétaire dégagée serait de 2,1 G \$ en 2019-2020 et de 3,2 G \$ en 2023-2024.

Graphique 4 : marge de manœuvre budgétaire dégagée par l'application des quatre scénarios de diminution des versements au Fonds des générations, en M \$



Source: Budget du Québec 2019-2020, *Plan budgétaire*, p. I. 11 et I. 21. Calculs de l'auteur de ce mémoire.

Recommandation 2 : suspendre en tout ou en partie les versements au Fonds des générations afin de prioriser le financement des services publics.

Situation de la marge de manœuvre du gouvernement

Les deux sections qui précèdent indiquent assez clairement que le gouvernement du Québec traverse un contexte budgétaire favorable. Les surplus budgétaires seront encore importants cette année et, dans un contexte où les besoins sont criants, l'attentisme qui caractérise la politique budgétaire du gouvernement est difficilement compréhensible. Dans le domaine des

services sociaux liés au RSSS, le financement n’a tout simplement pas été au rendez-vous ces dernières années et il est temps qu’il y priorise l’octroi de ressources²⁰.

Si nous prenons les données budgétaires qui couvrent les mois d’avril à décembre et que nous les reportons sur l’année entière – en prenant soin de soustraire les nouveaux investissements annoncés lors de la mise à jour économique de novembre²¹–, nous arrivons à un surplus avoisinant les 9,2 G \$ en fin d’exercice. En modulant ces résultats selon ceux des huit dernières années (2011-2012 à 2018-2019), cette projection peut être revue à la baisse pour se situer à 8,5 G \$. On le voit, entre les 4 G \$ avancés par le gouvernement et ces hypothèses, il y a un gouffre. Dans un cas comme dans l’autre, Québec a les moyens de mettre en œuvre une politique ambitieuse de financement des services à la population en portant une attention particulière aux réalités du RSSS.

Recommandation 3 : utiliser la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement pour améliorer le financement des services à la population, notamment en améliorant les conditions de travail du personnel et en investissant dans les services sociaux.

On remarquera que nous travaillons à l’intérieur du cadre financier du gouvernement bien que nous en contestions certains pans (sous-évaluation des surplus, versements au Fonds des générations). Pour terminer cette section, nous tenons à rappeler que ce cadre peut également être modifié à l’avantage des Québécois-es.

Pour revoir ce cadre, le gouvernement pourrait aller de l’avant avec l’instauration d’un régime d’assurance médicaments public et universel (RAMPU). Nous savons que le Québec offre actuellement une couverture universelle, mais celle-ci n’est pas entièrement publique. Notre modèle hybride, en partie public et en partie privé, s’est attiré son lot de critiques, principalement en raison de la participation coûteuse du secteur privé²² :

« Comme la plupart des « partenariats publics-privés », ce modèle d’assurance médicaments se fait évidemment avant tout au bénéfice de sa partie “privée”. La logique est simple : sont assurées au privé les personnes jouissant d’un assez bon emploi – qui sont aussi, statistiquement, beaucoup moins susceptibles d’être malades (et donc beaucoup plus susceptibles d’être “rentables” pour l’industrie privée des assurances). Les personnes plus à risque de développer des maladies ou de requérir des soins (les personnes retraitées, qui sont aussi plus âgées, les personnes sans emploi, dans des emplois précaires ou peu payants ou encore les personnes assistées sociales) sont quant à elles prises en charge par l’assurance publique, évitant au secteur privé le poids financier de ces cas peu susceptibles d’être lucratifs²³. »

²⁰ La dernière section de ce mémoire abordera plus spécifiquement cet enjeu, montrant les carences au plan du financement des programmes-services du MSSS structurant l’organisation des services sociaux.

²¹ *Le point sur la situation économique et financière du Québec* (2019), op. cit., p. B. 3.

²² GAGNON, Marc-André; CHARBONNEAU, Mathieu; MORGAN, Steve et VADEBONCOEUR, Alain, *Le régime public-privé d’assurance médicaments du Québec : un modèle obsolète?*, Montréal, IRIS, 2017.

²³ PLOURDE, Anne, *Élections fédérales et assurance médicaments : les leçons du « modèle québécois » public-privé*, IRIS, 12 sept. 2019

Ce modèle hybride n'est ni à l'avantage du gouvernement, ni à celui de la population. On estime que l'instauration d'un RAMPU représenterait une économie pouvant atteindre 3 G \$²⁴, en plus de favoriser un meilleur accès à tous et toutes aux médicaments requis.

« Le Québec a très souvent été à l'avant-garde du pays (et même de l'Amérique du Nord) en ce qui concerne le développement de nouveaux programmes sociaux et de services publics. C'est d'ailleurs ce à quoi on réfère habituellement lorsqu'on parle du "modèle québécois". Si, comme le prétend le gouvernement Legault, c'est son nationalisme qui le conduit à rejeter l'intrusion du fédéral dans un champ de compétence provincial, sa quête "d'autonomie" ne l'empêche aucunement d'aller lui-même de l'avant avec une AMPU québécoise comme le réclament de nombreux organismes depuis plusieurs années. Prendre de vitesse le reste du Canada et donner l'exemple sur un enjeu crucial pour le bien-être de la population, voilà une bonne manière de "redonner de la fierté" aux Québécoises et aux Québécois²⁵! »

Recommandation 4 : travailler de concert avec le gouvernement canadien afin d'accélérer la mise en place d'un régime public et universel d'assurance médicaments.

Une autre manière bien documentée d'augmenter la marge de manœuvre du gouvernement est de mettre en place un plan efficace de lutte aux paradis fiscaux. Ces « paradis », utilisés par les plus fortuné-e-s, n'est pas un phénomène marginal. Avec eux s'instaure un ordre mondial parallèle, qui impose ses règles et ses normes à la planète entière. Ils ne sont ni un accident de parcours, ni une anomalie : ils sont le cœur d'un système financier qui fonctionne au détriment des populations en ne faisant aucun cas des lois et des règles communes.

L'impact le plus concret pour nous est certainement fiscal. En facilitant le déplacement des revenus des multinationales et des plus riches, les paradis fiscaux attaquent directement notre capacité à financer adéquatement nos hôpitaux, nos écoles, nos routes, etc.

À l'été 2018, l'Agence du revenu du Canada a publié une évaluation de l'écart fiscal relatif à l'impôt sur le revenu des particuliers²⁶. Cette évaluation consiste à chiffrer la différence entre les sommes qui seraient payés si tout le monde respectait ses obligations fiscales et celles qui sont réellement reçues et recouvrées. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une estimation spécifique des pertes engendrées par des paradis fiscaux, elle peut néanmoins nous aider à saisir l'importance des montants en jeu.

Au niveau fédéral, cet « écart fiscal » pour l'impôt des particuliers se situe entre 7 % et 8,6 % des revenus fiscaux. C'est donc dire que c'est plus ou moins de 9,5 G \$ à 11,7 G \$ qui n'entrent pas dans les coffres d'Ottawa annuellement. Rapportée au Québec, cette évaluation nous indique un manque à gagner annuel oscillant entre 1,7 G \$ et 2 G \$.

Ce n'est évidemment pas tout le monde qui tire profit de ce vaste détournement de fonds. Une étude réalisée pour les pays scandinaves²⁷, à la suite d'une fuite de documents de la banque HSBC

²⁴ GAGNON, Marc-André; CHARBONNEAU, Mathieu; MORGAN, Steve et VADEBONCOEUR, Alain, *op. cit.*

²⁵ PLOURDE, Anne, *op. cit.*

²⁶ *Écart fiscal à l'échelle internationale et résultats en matière d'observation pour le système d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers*, Agence du revenu du Canada, 2018.

²⁷ ALSTADSTER, Annette; JOHANNESSEN, Niels et ZUCMAN, Gabriel, *Tax Evasion and Inequality*, 2017.

et de la divulgation des *Panama Papers*, montre que les fonds cachés dans les paradis fiscaux appartiennent à 94,3 % à des personnes comprises dans le 1 % des plus riches. En fait, le 0,01 % des plus riches cumule plus de 50 % des fonds dissimulés.

On le comprend, les paradis fiscaux sont d'abord et avant tout des entités réglementaires conçues pour permettre aux membres de l'élite économique de ne pas respecter leurs obligations fiscales. Une lutte efficace est plus que nécessaire. Il est primordial pour l'APTS que tous et toutes participent à hauteur de leurs moyens au financement des services publics. Lutter contre les paradis fiscaux permettra de consolider le RSSS.

Nous profitons de ce mémoire pour reprendre la recommandation du collectif Échec aux paradis fiscaux relativement à la création d'un registre public des bénéficiaires ultimes. Un tel registre, qui vise à dévoiler l'information relative à l'identité des bénéficiaires ultimes des entreprises, n'existe ni au Canada, ni au Québec. L'objectif est d'en créer un pour le Québec afin d'être en mesure d'identifier la personne physique qui contrôle ou possède une société, en tout ou en partie, et qui retire un bénéfice de ses activités. Un tel registre vise à lutter contre l'opacité des structures financières complexes déployées dans les stratégies d'évasion fiscale et pourrait devenir un outil important pour régler la situation.

Recommandation 5 : faire de la lutte aux paradis fiscaux une priorité du gouvernement québécois, notamment en créant un registre public des bénéficiaires ultimes.

Consolider le réseau de la santé et des services sociaux

Dans le contexte actuel, le gouvernement a la marge de manœuvre nécessaire pour aller de l'avant avec des investissements récurrents importants. Une piste à prioriser est certainement l'amélioration des conditions de travail du personnel professionnel et technique du RSSS afin de consolider les services à la population. Rappelons que celui-ci a été durement frappé par la période d'austérité. Effectuons un bref retour sur cette période afin de mieux saisir les défis actuels.

Les effets de la ségrégation professionnelle

Les effets des compressions budgétaires des dernières années sont nombreux et bien documentés : diminution de la qualité des services, augmentation des délais d'attente, délaissement des CLSC, agrandissement de la place du secteur privé, etc. Ce qui est moins connu toutefois, c'est la nature genrée de l'effet de ces compressions. Pour mieux comprendre cette dynamique, nous pouvons isoler en quoi les politiques budgétaires appliquées dans la foulée de la crise économique de 2008 ont systématiquement désavantagé les femmes. Une étude réalisée en 2015 pointe précisément en ce sens, isolant les dépenses associées à la relance économique et les compressions liées à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en fonction que celles-ci s'appliquent davantage à des secteurs masculins ou féminins²⁸ :

« Au Québec, les mesures de relance économique ont été concentrées autour de la construction d'infrastructures et ont d'abord avantagé les hommes. Ceux-ci ont bénéficié de mesures de relance totalisant 7,3 G\$, alors que les femmes ont bénéficié de mesures de relance de 3,5 G\$²⁹. »

Et les auteurs d'ajouter :

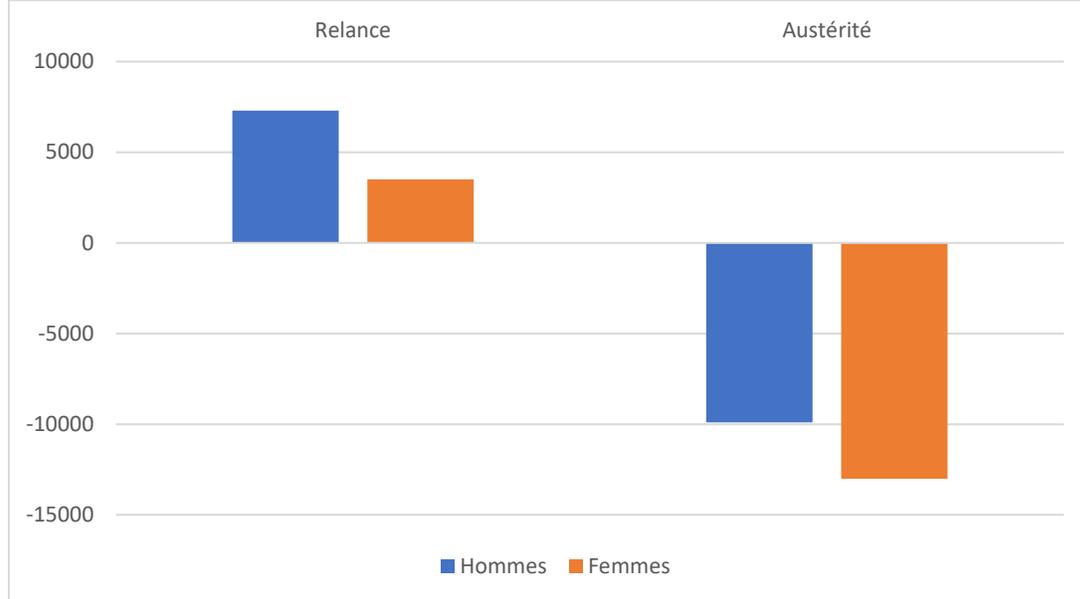
« Par contre, quand est venu le temps d'imposer des mesures d'austérité, le gouvernement s'est d'abord attaqué aux services publics, ce qui a surtout désavantagé les femmes. Celles-ci ont subi des mesures d'austérité de l'ordre de 13,0 G\$ tandis que les hommes ont été affectés à hauteur de 9,9 G\$³⁰. »

²⁸ COUTURIER, Eve-Lyne et TREMBLAY-PEPIN, Simon, *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, Montréal, IRIS, 2015.

²⁹ *Ibid*, p. 5.

³⁰ *Idem*.

Graphique 5 : Comparaison de l'ensemble des mesures de relance et d'austérité pour les femmes et les hommes (M \$ constants de 2014), Québec, 2008-2015



Source: COUTURIER, Eve-Lyne et TREMBLAY-PEPIN, Simon, *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, Montréal, IRIS, 2015, p. 33.

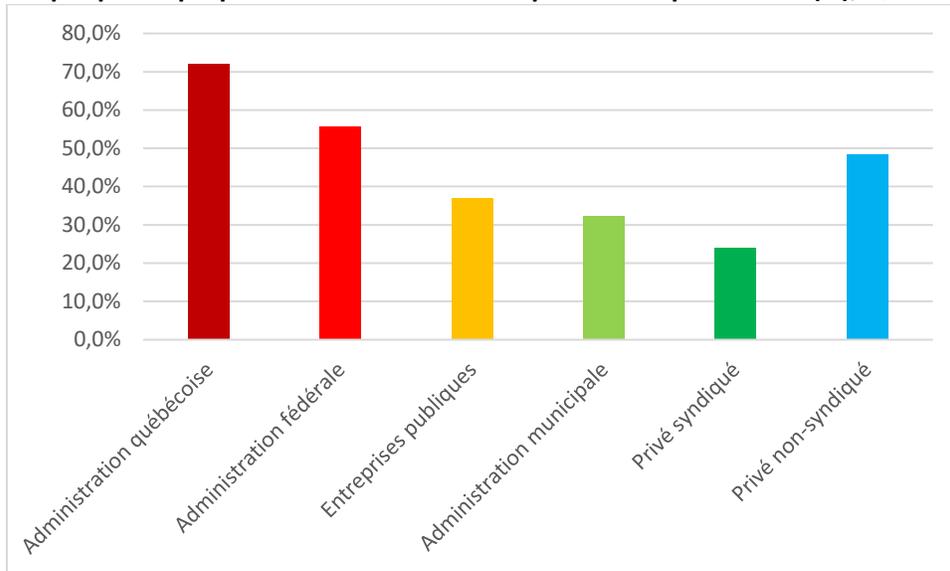
Ce genre de constat n'est malheureusement pas une surprise lorsque l'on connaît la surreprésentation des femmes au sein de l'administration publique en général et du RSSS en particulier. Pour bien saisir ce phénomène, il faut rappeler l'effet combiné de la ségrégation professionnelle et de la sous-valorisation du travail des femmes. Au-delà d'une composition de 60 % par un sexe ou l'autre, un secteur d'activité est considéré comme vivant une situation de ségrégation professionnelle, soit qu'il s'agit d'un secteur d'activité dont la composition sexuée aura une influence sur les conditions de travail des gens qui y œuvrent.

Le **graphique 6** indique qu'au Québec, seul le secteur de l'administration publique (fonction publique, réseau de l'éducation et RSSS) connaît une situation de ségrégation professionnelle basée sur la prédominance du travail féminin. Cette composition genrée amène avec elle une dévaluation systématique de l'apport économique du travail qui y est offert en raison de la dévalorisation traditionnelle du travail des femmes axé sur les soins et les relations d'aide :

« [La] valeur attribuée aux tâches effectuées par les femmes sur le marché du travail est inférieure. Les qualités supposément féminines font l'objet d'une dévalorisation sur le marché de l'emploi en raison du fait qu'elles ont de tout temps été mises à contribution dans la sphère privée sans contrepartie financière. [...] En résumé, la discrimination salariale est un enjeu parce qu'il existe une ségrégation professionnelle entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi. Les emplois typiquement féminins sont sous-valorisés, car ils mobilisent des qualités

considérées comme naturelles chez les femmes et appliquées de tout temps gratuitement dans la sphère domestique³¹. »

Graphique 6 : proportion de femmes à l'emploi de chaque secteur (%), Québec, 2017

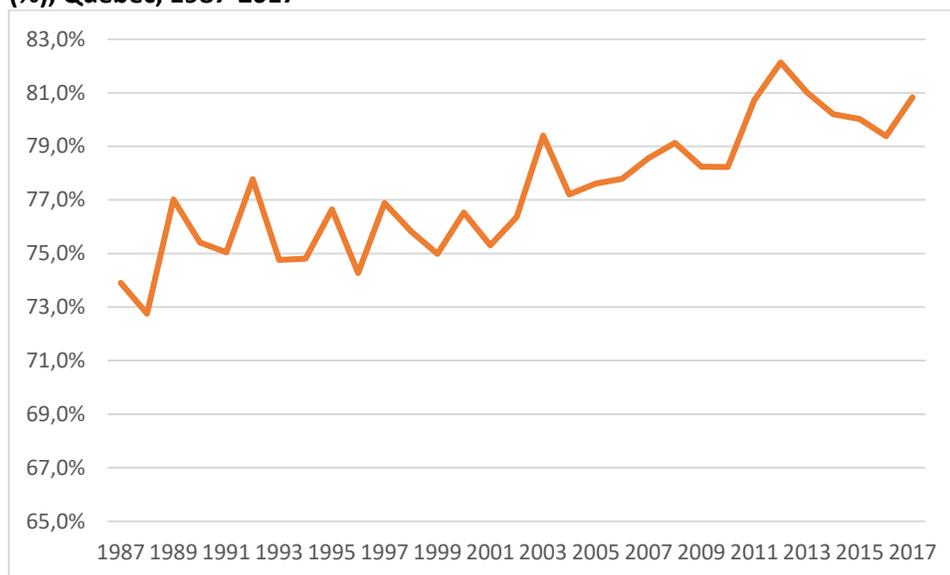


Source : Données de l'Enquête sur la rémunération globale (ERG) 2017, ventilées par sexe, produites par l'ISQ.

Cette piste explicative est encore plus fondée lorsqu'on se concentre davantage sur le RSSS. Nous observons dans le **graphique 7** que la composition fortement féminine du RSSS n'a fait qu'augmenter de 1987 à 2017, passant de 73,9 % à 80,8 %. Et puisque les femmes comptent pour 86 % des membres de l'APTS, salarié-e-s de la catégorie 4, la dévalorisation de la valeur de notre travail en lien avec cette ségrégation est un phénomène que l'on connaît trop bien.

³¹ DESROCHERS, François et COUTURIER, Eve-Lyne, *Inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Québec : l'impact de la ségrégation professionnelle du secteur public*, Montréal, IRIS, 2019, p. 23 et p. 25.

Graphique 7 : proportion d'employé-e-s dans le secteur public de la santé et des services sociaux (%), Québec, 1987-2017



Source: Statistique Canada, tableau 14-10-0027-01.

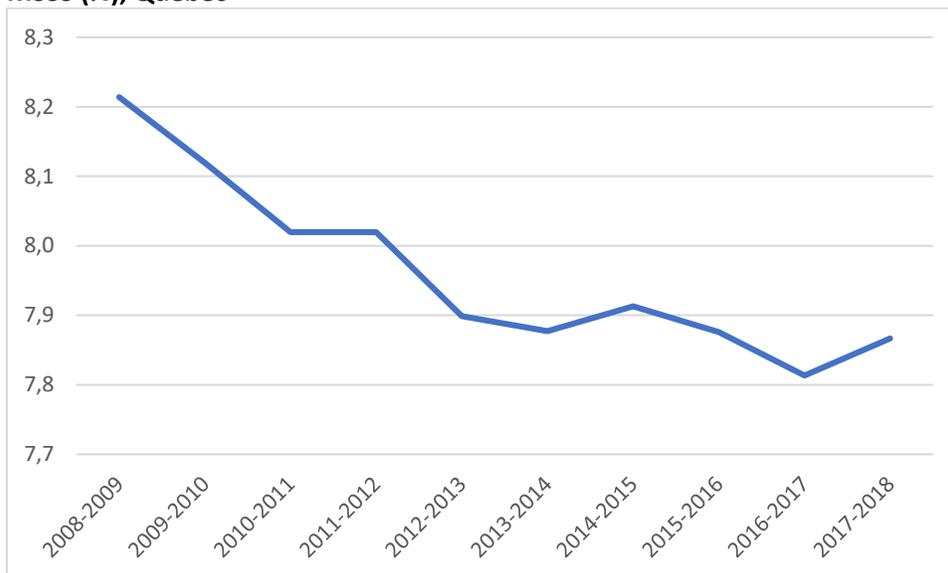
Les milieux majoritairement féminins sont donc plus exposés aux coupes budgétaires en période de compressions, mais ils sont également soumis à une dévalorisation du travail qui y est effectué. Sans grande surprise, cela s'est répercuté sur l'évolution salariale des membres de l'APTS. Nous pouvons constater cette triste réalité de deux manières : en retraçant la part de la rémunération globale des salarié-e-s de la catégorie 4 dans le budget du MSSS ou en comparant nos gains salariaux des dernières années à l'inflation.

En 2008-2009, soit un an avant la mise en place du plan gouvernemental de retour à l'équilibre budgétaire, la part de la rémunération des salarié-e-s de la catégorie 4 représentait 8,2 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles du MSSS (**graphique 8**). Neuf ans plus tard, cette part a chuté à 7,9 %. Cela peut sembler négligeable, mais il s'agit tout de même d'une diminution de 4,2 %. Le seul maintien de la part de notre rémunération dans le budget du MSSS équivaldrait à une hausse de 143 M \$ de notre masse salariale.

Rappelons que la masse salariale consentie aux médecins québécois est passée de 14,6 % des dépenses de portefeuilles du MSSS à 17,2 %, soit une hausse brute de 3,3 G \$³² durant sensiblement la même période.

³² Budget des dépenses -- *Crédits des ministères et des organismes*, 2009-2010 à 2019-2020. Calcul de l'auteur de ce mémoire.

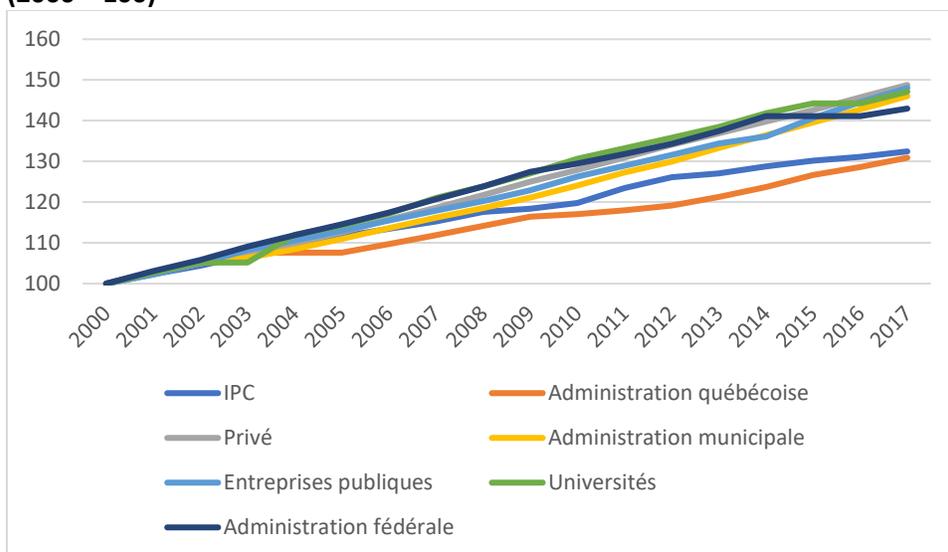
Graphique 8 : part de la rémunération de la catégorie 4 dans les dépenses de portefeuilles du MSSS (%), Québec



Source: Statistiques budgétaires du Québec, version du 21 mars 2019, tableau 26; Dénombrement et rémunération des effectifs du RSSS 2017-2018. Calculs de l'auteur de ce mémoire.

Si la part de notre rémunération tend à diminuer dans le budget du MSSS, parvenons-nous au moins à protéger notre pouvoir d'achat? Analysons ce qu'en disent les données. Entre 2000 et 2017, l'évolution des échelles salariales applicables aux salarié-e-s de l'administration publique québécoise (dont nous faisons partie) n'a pas suivi le coût de la vie (calculé à l'aide de l'IPC). Comme l'illustre le **graphique 9**, il est question d'un recul du pouvoir d'achat équivalent à 1,2 %³³.

Graphique 9 : variation salariale et variation de l'IPC, par secteur, Québec 2000-2017 (2000 = 100)



Source : Compilation des faits saillants des études nommées "Rémunération des salariés. État et évolution", ISQ; Indice d'ensemble des prix à la consommation, ISQ. Calculs de l'auteur de ce mémoire.

³³ DESROCHERS, *op. cit.*, p. 44-45.

Ce que nous observons dans ce graphique, c'est l'effet cumulé des hausses paramétriques appliquées à nos échelles salariales. Nous constatons une progression plus lente des salaires dans le secteur de l'administration québécoise par rapport à l'IPC. Tous les autres secteurs économiques représentés ont connu des progressions supérieures à la variation de l'IPC. Le niveau de vie des employé·e·s de tous les autres secteurs a augmenté de 10,7 % en moyenne, alors que celui des employé·e·s de l'administration québécoise a reculé de leur niveau de vie de 1,2 % sur la même période³⁴.

« Pour résumer, le sous-secteur de l'administration québécoise a connu une certaine stagnation salariale entre 2000 et 2017 qui a engendré un approfondissement des écarts entre ce sous-secteur et tous les autres, à l'exception du secteur privé non syndiqué avec lequel l'écart est resté comparable. L'administration québécoise est également le seul sous-secteur à avoir connu une diminution de son niveau de vie sur la période observée³⁵. »

Ce contexte de discrimination découlant de la ségrégation professionnelle basée sur le sexe doit prendre fin. L'État québécois ayant à sa disposition les outils et la marge de manœuvre nécessaires, il est temps que le gouvernement passe à l'action pour faire réellement et concrètement avancer l'égalité entre les hommes et les femmes de la province. Comblent l'écart de rémunération qui sépare nos membres et les autres salarié·e·s de l'administration publique des autres secteurs reviendrait à combler le tiers des disparités de revenus entre les hommes et les femmes à l'échelle de la province³⁶. Le gouvernement a donc là une belle occasion, qu'il se doit de saisir.

Recommandation 6 : mettre fin à la discrimination salariale causée par la ségrégation professionnelle basée sur le sexe dont est victime le personnel professionnel et technique du RSSS.

Profiter de la conjoncture économique et budgétaire pour lutter contre la discrimination salariale envers les femmes

La conjoncture budgétaire se prête bien à la mise en place d'une politique audacieuse de rattrapage salariale, destinée à lutter contre les effets de la ségrégation professionnelle dont les femmes membres de l'APTS, ainsi que les hommes, sont victimes. Le contexte économique s'y prête aussi.

Selon l'équipe économique des Caisses Desjardins, « [le] Québec connaît un essor économique assez exceptionnel³⁷ ». La croissance économique est robuste, le produit intérieur brut (PIB) réel ayant augmenté à un rythme excédent les attentes lors des trois dernières années. Ces résultats placent même le Québec parmi les premiers de classe au sein des provinces canadiennes.

³⁴ *Ibid*, p. 44.

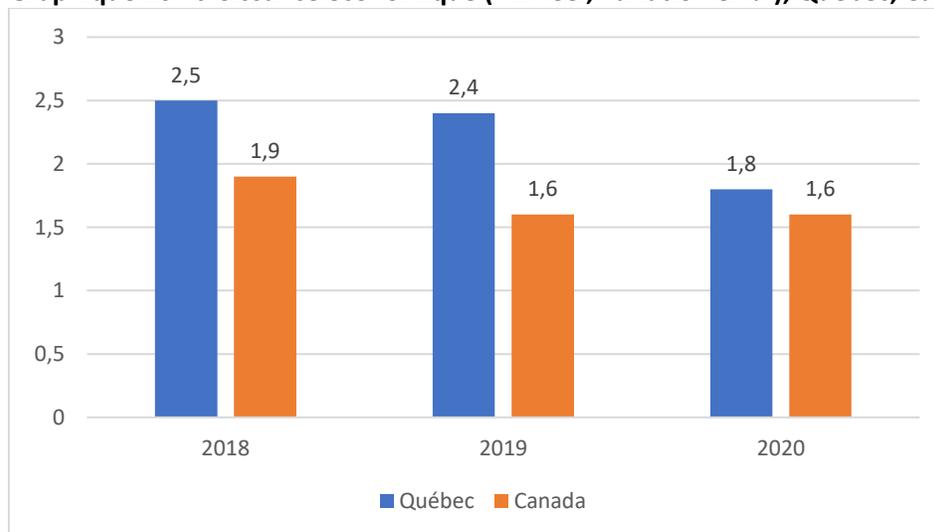
³⁵ *Idem*.

³⁶ *Ibid*, p. 58.

³⁷ *Prévisions économiques et financières : L'atténuation des tensions commerciales modère, mais n'élimine pas les incertitudes*, Desjardins – Études économiques, 18 décembre 2019, p. 10.

Comme l'indique le **graphique 10**, la croissance québécoise dépasse celle du Canada depuis deux ans et cette situation devrait se maintenir encore en 2020. Cela s'explique essentiellement par la vigueur de l'économie domestique, composée en bonne partie par la consommation des ménages et les investissements résidentiels. Donc, malgré les soubresauts de l'économie mondiale qui freinent les exportations québécoises (pensons à l'imposition de tarifs douaniers par l'administration Trump, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ou encore les incertitudes liées au BREXIT), la bonne tenue de notre marché intérieur fait en sorte que le Québec est dans une posture favorable advenant une récession à l'échelle nord-américaine ou mondiale.

Graphique 10 : croissance économique (PIB réel, variation en %), Québec, Canada, 2018-2020



Source : *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, automne 2019, Gouvernement du Québec, p. C.4.

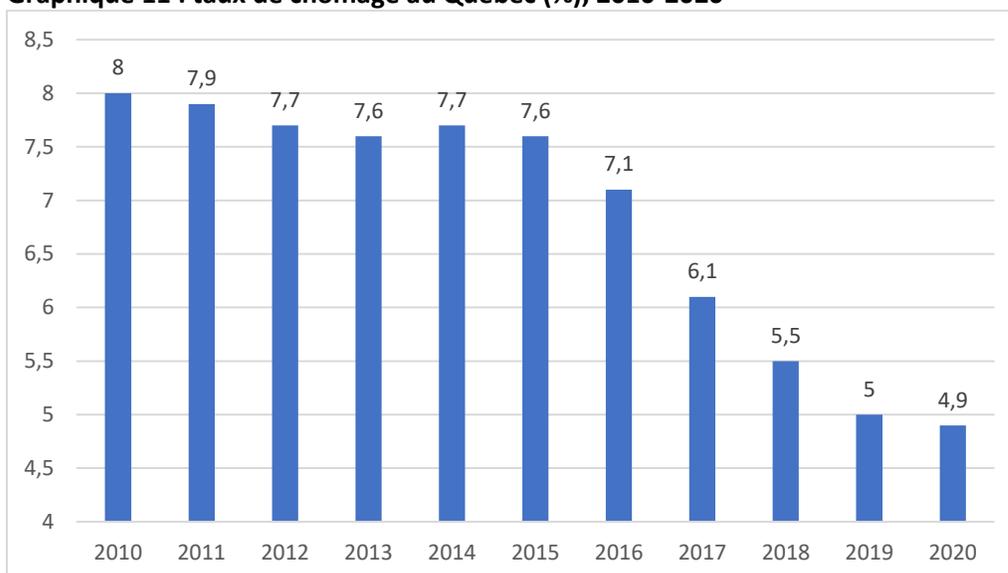
Les prévisions de croissance se sont améliorées tout au long de l'année 2019. Lors du dépôt du budget québécois en mars 2019, le ministère des Finances tablait sur une hausse de 2,3 % pour 2018, 1,8 % pour 2019 et 1,5 % pour 2020³⁸. Lors la mise à jour économique de l'automne, ces prévisions ont été revues à la hausse de 0,2 point de pourcentage pour 2018, 0,6 point pour 2019 et 0,3 point pour 2020. Non seulement ces révisions indiquent que la vigueur de notre économie ne diminue pas, mais elles laissent également voir que la situation budgétaire du gouvernement devrait aussi s'en trouver améliorée.

Cette bonne performance, ajoutée au vieillissement de la population, a un impact direct sur le marché du travail : on y constate à la fois un creux en matière de chômage et un sommet en ce qui concerne les postes laissés vacants.

Le taux de chômage du Québec connaît une chute sans précédent avec, comme l'indique le **graphique 11**, un recul marqué depuis 2016. Il se situe sous la moyenne canadienne et sous les résultats ontariens³⁹. Difficile de faire mieux!

³⁸ *Budget du Québec – Plan budgétaire 2019-2020*, Gouvernement du Québec, mars 2019, p. G. 5.

³⁹ Desjardins études économiques, *Prévisions économiques et financières : L'incertitude mondiale persiste et plusieurs économies tournent au ralenti*, 20 novembre 2019, p. 6.

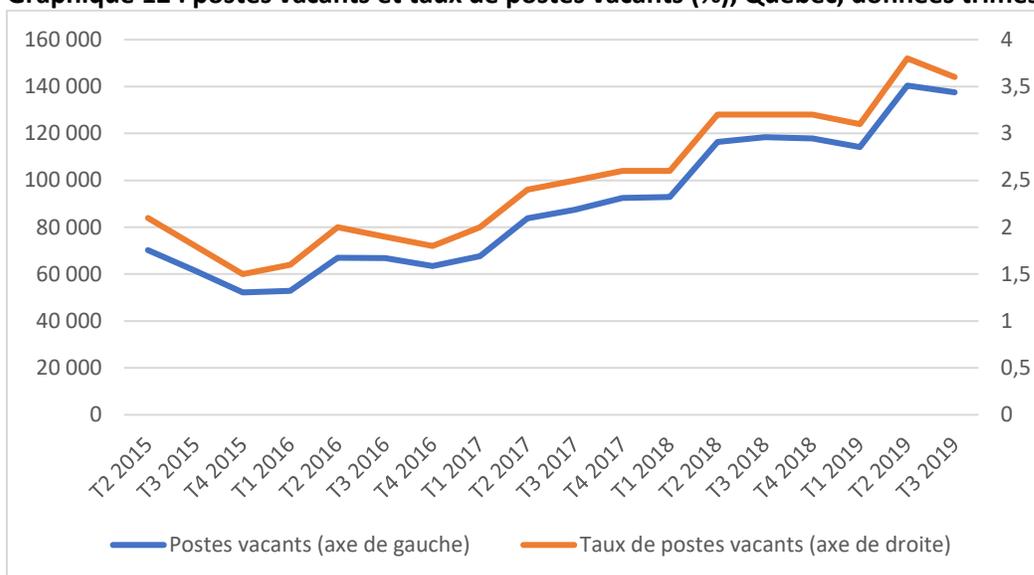
Graphique 11 : taux de chômage au Québec (%), 2010-2020

Source : *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, automne 2019, Gouvernement du Québec, p. C.7.

Tout ceci indique que le marché du travail québécois fonctionne à plein régime. À cela, il faut ajouter la forte hausse des postes vacants afin de bien saisir les dynamiques économiques actuelles (**graphique 12**). Entre le 2^e trimestre de 2015 et le 3^e de 2019, le nombre de postes vacants au Québec est passé de 70 300 à 137 530, soit une hausse de 96 %. Pour la même période, le taux de postes vacants est passé de 2,1 à 3,6 %, pour une hausse de 74 %.

Cette dynamique est également observable dans le secteur de la santé. À l'aide de la catégorie économique sectorielle « Soins de santé et assistance sociale », définie par Statistique Canada, nous constatons que le taux de postes vacants qui y prévaut avoisine les 3,5 %⁴⁰, soit un résultat similaire à la moyenne générale.

⁴⁰ Statistique Canada. Tableau 14-10-0326-01, *Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le secteur de l'industrie*, données trimestrielles non désaisonnalisées.

Graphique 12 : postes vacants et taux de postes vacants (%), Québec, données trimestrielles

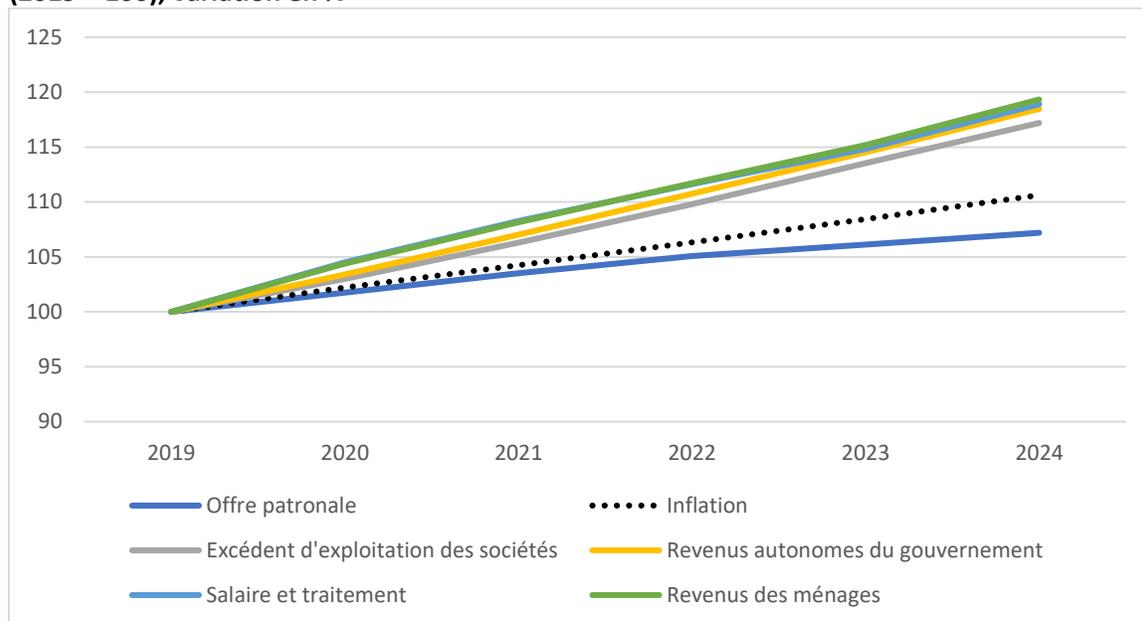
Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0325-01. *Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées.*

Ce qui apparaît au premier abord comme un problème de rareté de main-d'œuvre cache en fait un enjeu d'attraction et de rétention de celle-ci. En plus de la volonté de rémunérer ses travailleuses à leur juste valeur, cette réalité devrait inciter « l'État employeur » à mettre en place une politique salariale plus conséquente que celle de l'offre patronale soumise à la fin de 2019.

Malheureusement, nous sommes pour l'instant bien loin du compte. Utilisons certains indicateurs de comparaison afin de mieux saisir l'écart qui sépare l'offre patronale d'une réelle politique de rattrapage, apte à mettre fin aux effets pervers de la ségrégation professionnelle tout en permettant de rendre plus attractifs les emplois professionnels et techniques du réseau. Ces indicateurs de comparaison sont : les projections d'évolution de l'inflation, des excédents d'opération des sociétés, des revenus gouvernementaux, des salaires et traitements ainsi que de la rémunération hebdomadaire. L'idée est de mettre en relation ces indicateurs avec l'offre patronale afin de voir en quoi cette dernière maintient les salarié-e-s du secteur public à l'écart du contexte actuel d'enrichissement collectif, en plus de perpétuer leur appauvrissement. Les données colligées au **graphique 13** le montrent, en utilisant la ligne de l'inflation comme point de repère.

En partant des projections quinquennales développées par le ministère des Finances, les différents indicateurs de revenus montrent une croissance plus forte que l'inflation. Nous sommes donc dans un contexte d'enrichissement collectif. La seule ligne sous l'inflation est celle relative à l'offre patronale du 12 décembre dernier. Ce qui a été déposé par le Secrétariat du Conseil du trésor exprime une volonté gouvernementale de laisser ses propres employé-e-s une fois de plus à l'écart des dynamiques d'enrichissement. En comparant la variation annuelle des salaires proposés par le gouvernement à celle des autres indicateurs de revenus retenus, nous ne pouvons que constater le désir de Québec de poursuivre l'austérité.

Graphique 13 : comparaison de l'offre patronale avec d'autres indicateurs de revenus (2019 = 100), variation en %



Source: *Propositions du gouvernement du Québec représenté par le Conseil du trésor à l'intention des associations syndicales concernées*, Québec, 12 décembre 2019; *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Gouvernement du Québec, automne 2019; *Budget du Québec 2019-2020, Vos priorités votre budget: Plan budgétaire*, Gouvernement du Québec, mars 2019. Calculs de l'auteur de ce mémoire.

Recommandation 7 : améliorer les conditions de travail et de rémunération du personnel professionnel et technique du RSSS afin de favoriser une meilleure attraction-rétention de la main-d'œuvre tout en permettant sa participation à l'enrichissement collectif.

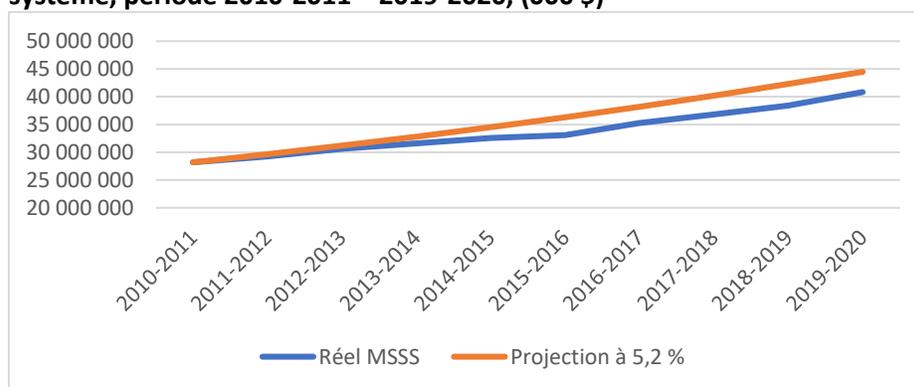
Services sociaux : besoins urgents de réinvestissement

Terminons ce mémoire en nous attardant sur l'état du financement du RSSS. Bien entendu, avec le réinvestissement de 5,4 % annoncé dans le budget 2019-2020⁴¹, le réseau a eu droit à un apport financier en contraste avec les années d'austérité de la dernière décennie. Or, nous sommes encore loin d'avoir atteint un niveau de réinvestissement satisfaisant. Soulignons deux éléments dans le travail de préparation du budget 2020-2021 : l'écart entre l'évolution du financement réel du MSSS et les besoins de financement et la maigre part du « réinvestissement » attribuée aux services sociaux au cours de la dernière année.

Dans le budget 2017-2018⁴², le ministère des Finances reprenait une évaluation mise de l'avant par le Conference Board of Canada afin de fixer le niveau nécessaire d'évolution des dépenses de santé des provinces canadiennes. L'évaluation fournie pointait vers une croissance moyenne annuelle des dépenses de 5,2 % pour les 25 prochaines années. Ce pronostic nous permet alors d'évaluer, quoique sommairement, si les investissements des dernières années par le gouvernement québécois en santé et en services sociaux ont été à la hauteur. Si tel n'est pas le cas, nous pourrions estimer le manque à gagner qui persiste malgré les sommes annoncées en mars dernier.

En partant de l'année financière 2010-2011 (**graphique 14**), nous pouvons fournir une évolution de l'écart entre le financement réel du MSSS et les besoins de financement évalués par le Conference Board of Canada. Malgré les sommes consenties dans le dernier budget, cet écart s'élève à 3,7 G \$. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'une évaluation précise du manque à gagner qui prévaut au MSSS⁴³, mais cela permet d'affirmer que les efforts consentis l'an dernier ne suffisent pas.

Graphique 14 : écart entre le financement réel du MSSS et les besoins de financement du système, période 2010-2011 – 2019-2020, (000 \$)



Source: Budget des dépenses – *Crédits des ministères et des organismes*, Gouvernement du Québec, 2010-2011 à 2019-2020; Budget 2017-2018, *Financement de la santé : pour une juste part du financement fédéral en santé*, Gouvernement du Québec. Calculs de l'auteur de ce mémoire.

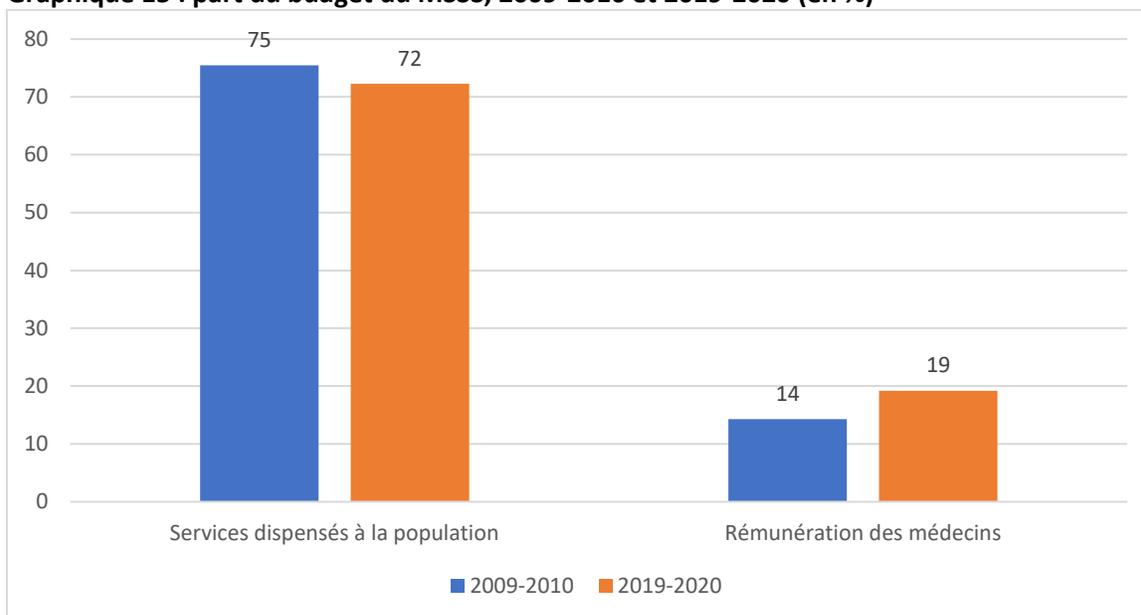
⁴¹ Budget 2019-2020, *op. cit.*

⁴² Budget 2017-2018, *Financement de la santé : pour une juste part du financement fédéral en santé*, Gouvernement du Québec, p. 11.

⁴³ Rappelons que l'analyse produite en 2016 par le Conference Board of Canada vise surtout les dépenses de santé futures et établit une moyenne pour l'ensemble des provinces canadiennes et non simplement pour le Québec.

En plus de cet écart, nous observons des déséquilibres à l'intérieur même des sommes gérées par le MSSS. Durant la dernière décennie, par exemple, la part du financement alloué aux services dispensés à la population dans le MSSS a chuté de trois points de pourcentage tandis que, pour la même période, la part destinée à la rémunération des médecins a connu une hausse de cinq points. Donc, en plus de ne pas suivre un rythme suffisant au niveau global, nous constatons que l'allocation même des sommes investies pose problème.

Graphique 15 : part du budget du MSSS, 2009-2010 et 2019-2020 (en %)



Source: Budget des dépenses – *Crédits des ministères et des organismes*, Gouvernement du Québec, 2010-2011 à 2019-2020.

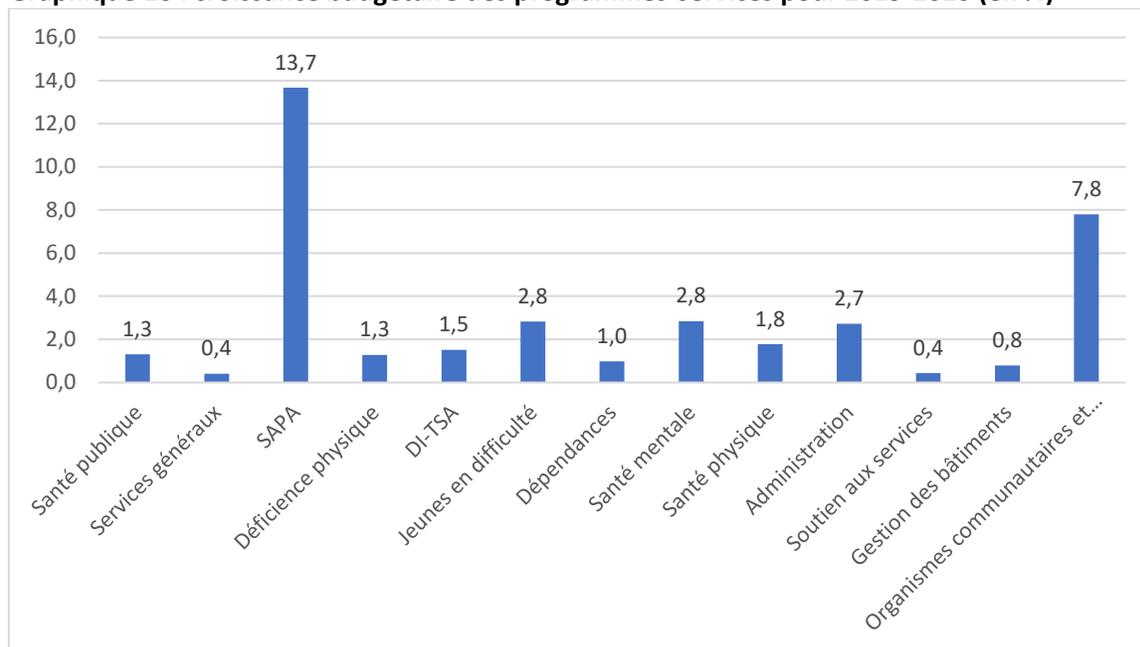
Dans la même veine, nous désirons attirer l'attention sur un autre type de déséquilibre interne au MSSS, mais cette fois en raison de son propre « réinvestissement » de l'an passé. En analysant les sommes consenties aux différents programmes-services du MSSS⁴⁴, nous constatons que le 5,4 % de nouveaux fonds cache en fait d'importantes asymétries d'allocation. Ainsi, si le programme « Soutien à l'autonomie des personnes âgées » (volet hébergement et soutien à domicile) a pu compter sur un rehaussement important de son budget (13,7 %), d'autres volets essentiels des missions du MSSS peinent à voir leur financement suivre les besoins de la population.

Ainsi, les programmes-services destinés à la « Santé publique » (1,3 %), à la « Déficience physique » (1,3 %), au « DI-TSA » (1,5 %), aux « Jeunes en difficulté » (2,8 %), aux « Dépendances » (1,0 %) et à la « Santé mentale » (2,8 %) ont tous connu des réinvestissements en-deçà des attentes (**graphique 16**). En fait, ce sont les services sociaux dans leur ensemble qui sont les grands perdants du premier budget Girard, au point que le financement de ces six programmes-services cumulés atteint tout juste 63 % du total des fonds versés en rémunération médicale.

⁴⁴ Nous concentrons notre analyse sur les programmes-services du programme « Service dispensés à la population » du MSSS.

Espérons que le ministre des Finances saura revoir ces priorités dès le budget de mars prochain.

Graphique 16 : croissance budgétaire des programmes-services pour 2019-2020 (en %)



Source: Budget des dépenses – *Crédits des ministères et des organismes*, 2018-2019 et 2019-2020, Gouvernement du Québec. Calculs de l'auteur de ce mémoire.

Un changement de cap serait d'autant plus justifié lorsque l'on considère l'efficacité des investissements dans les services sociaux, non seulement pour améliorer la santé de la population mais aussi, à terme, pour diminuer les coûts liés à la prise en charge hospitalière des problèmes de santé. Cela revient à réaffirmer les avantages des investissements en prévention qui sont souvent délaissés malgré leur efficacité et les économies qu'ils permettent⁴⁵.

Recommandation 8 : investir massivement dans les services sociaux et dans les services de prévention afin d'assurer une meilleure prise en charge de la santé de la population et un meilleur contrôle des coûts.

⁴⁵ À ce sujet, plusieurs estimations existent pour quantifier les économies potentielles pouvant être rattachées aux investissements en prévention. Lire à ce sujet le résumé « Prevention Saves Money and Lives » produit par le Prevention Institute dans lequel il est question d'économies potentielles de 5 \$ pour chaque 1 \$ investi dans les centres de santé communautaires.

Conclusion

Nous avons fait dans ce mémoire la démonstration que, considérant la conjoncture budgétaire et économique, le gouvernement est dans une bonne position pour mettre en place une politique audacieuse visant à consolider les services publics, qui tiennent à cœur aux Québécois·es. Pour ce faire, le prochain budget du ministre des Finances doit prioriser un réinvestissement en ce sens. Il en va du bien-être de la population : mieux financer le RSSS, c'est mettre les besoins de toutes et tous en haut de la liste des priorités gouvernementales. Il en va aussi de la revalorisation du rôle de l'État comme garant du bien commun.

Afin de pérenniser les réinvestissements nécessaires, il est grand temps que Québec cesse d'être à la traîne du gouvernement fédéral et devienne un acteur de premier plan dans la lutte aux paradis fiscaux et dans l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments. Il en va tout autant d'un principe élémentaire de justice fiscale – que chacun paie la part qui lui revient pour le financement du bien commun – que d'une saine gestion des finances publiques. Comment expliquer autant d'attentisme dans ces deux dossiers lorsque d'importants nouveaux revenus ou des économies considérables sont en jeu pour le gouvernement?

Ce réinvestissement doit passer par une amélioration des conditions de travail du personnel professionnel et technique du RSSS. La protection de la santé et l'amélioration longterm attendue du niveau de vie des membres de l'APTS en dépendent. Ce n'est que par la mise en place d'un rattrapage salarial énergique que la discrimination découlant de la ségrégation professionnelle basée sur le sexe pourra prendre fin ou, à tout le moins, être sérieusement atténuée.

Le gouvernement a entre ses mains tous les outils pour agir dès le prochain budget. Il reste à voir si la volonté politique sera au rendez-vous!

Annexe : nos recommandations

Recommandation 1

Rendre le processus de planification budgétaire plus transparent afin d'éviter que les prévisions soient trop éloignées de la réalité.

Recommandation 2

Suspendre en tout ou en partie les versements au Fonds des générations afin de prioriser le financement des services publics.

Recommandation 3

Utiliser la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement pour améliorer le financement des services à la population, notamment en améliorant les conditions de travail du personnel et en investissant dans les services sociaux.

Recommandation 4

Travailler de concert avec le gouvernement canadien afin d'accélérer la mise en place d'un régime public et universel d'assurance-médicaments.

Recommandation 5

Faire de la lutte aux paradis fiscaux une priorité du gouvernement québécois, notamment en créant un registre public des bénéficiaires ultimes.

Recommandation 6

Mettre fin à la discrimination salariale causée par la ségrégation professionnelle basée sur le sexe dont est victime le personnel professionnel et technique du RSSS.

Recommandation 7

Améliorer les conditions de travail et de rémunération du personnel professionnel et technique du RSSS afin de favoriser une meilleure attraction-rétention de la main-d'œuvre tout en permettant sa participation à l'enrichissement collectif.

Recommandation 8

Investir massivement dans les services sociaux et dans les services de prévention afin d'assurer une meilleure prise en charge de la santé de la population et un meilleur contrôle des coûts.

Siège social

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1050
Longueuil (Québec) J4K 5G4
Tél. : 450 670-2411 ou 1 866 521-2411
Télec. : 450 679-0107 ou 1 866 480-0086

Bureau de Québec

1305, boul. Lebourgneuf, bureau 200
Québec (Québec) G2K 2E4
Tél. : 418 622-2541 ou 1 800 463-4617
Télec. : 418 622-0274 ou 1 866 704-0274

www.apsq.com • info@apsq.com

